

L'an deux mille seize et le 11 janvier à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TRAMONT.

Présents : Mmes BERDUCAT – BEUNEUX – CAVALLERO - QUESSETTE - MM. TRAMONT – MACIAS – PRATDESSUS - BARIAC – IGAU - MASSON.

Excusée : Mme MUN

Ordre du jour :

- Plan local d'urbanisme
- Droits de préemption
- Questions diverses

* . * . *

Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire présente Monsieur CARRERE GEE, de la Société ARTELIA qui nous assiste dans la rédaction du plan local d'urbanisme, le remercie pour sa présence et pour l'aide apportée et lui donne la parole pour expliquer la marche à suivre pour l'année à venir.

Monsieur CARRERE GEE présente les différentes étapes pour finaliser le plan d'occupation des sols. Il explique qu'une réunion sera organisée chaque mois pour faire avancer le dossier.

Le Conseil Municipal approuve ce planning.

Droit de préemption

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite exercer le droit de préemption sur les ventes de :

- M. CAILLAUD Bernard - parcelle n° A 741
- Association du Blayais - parcelles n° B 60-61

Après délibération, le Conseil Municipal ne souhaite pas l'exercer.